



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 88 75 – Mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site internet : <https://equipementcgt.fr>

## Déclaration CGT à la FSM du 23 juin 2025

Depuis le 14 mai, jour du décès de notre collègue de la DIR IF, les agents des services routes du ministère dans les 11 DIR sont en colère.

Pourquoi sont-ils en colère ?

Pour exprimer leurs inquiétudes, les agents des DIR ont déposé 560 droits d'alerte dès le 15 mai. Ils nous ont expliqué ne pas s'attendre à un soutien de leur direction mais ne s'attendaient pas à ce que certaines directions jettent de l'huile sur le feu en faisant claquer le fouet et en menaçant les agents d'un retrait d'1/30 de leur salaire ou d'un jour de congés.

Ces menaces de sanctions ont été considérées par beaucoup d'agents comme de la provocation puisque l'article 5-6 du décret n° 82-453 stipule « *aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un agent ou d'un groupe d'agents qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie et la santé de chacun d'eux* ».

Ces agents nous ont demandé d'être leur porte-parole et de poser la question suivante : Un agent a-t-il un motif raisonnable de penser qu'exercer ses missions sur la route présente un danger grave et imminent pour sa vie quand il analyse les informations et les statistiques sur l'accidentalité données par le ministère :

- 7 agents tués ces 5 dernières années
- 120 accidents par an en moyenne depuis 2014
  - 1 accident tous les 1.8 jour en moyenne
  - 1 tué tous les 85 accidents en moyenne

Ces agents travaillent 220 jours par an, statistiquement :

- Ils pourraient être impliqués dans 122 accidents par an
- Ils pourraient être tués dans l'exercice de leurs missions 1.4 fois par an

Nous reposons la question, est-ce un motif raisonnable de penser qu'il s'agit d'une situation qui présente un danger grave et imminent pour la vie des agents ?

Ils et nous le pensons !

Vous ne semblez pas le pensez !

Le 16 mai, 2 jours après l'accident, l'ensemble des organisations syndicales ont interpellé par courrier le président de la formation spécialisée ministérielle pour lui demander de réunir de manière exceptionnelle la formation. Cette demande avait pour premier objectif de formuler très rapidement des recommandations et de mettre en œuvre des mesures dans toutes les DIR pour faire stopper les situations de travail isolé et sans protection dans lesquelles les agents sont de plus en plus obligés d'exercer. Cette demande revêtait aussi un aspect symbolique. Un collègue est décédé, il aurait été important de montrer que la plus haute instance concernant la sécurité des agents soit immédiatement réunie pour traiter ce dramatique évènement.

La question que la formation spécialisée ministérielle aurait dû se poser dès le 16 mai en ces termes :

- Est-ce que deux agents équipés d'un véhicule léger et intervenant en BAU sans signalisation adaptée pour les protéger, est une procédure réglementaire ?

Vous avez décidé de ne pas répondre immédiatement à cette question et laisser perdurer cette mauvaise procédure dans les services.

Vous avez argumenté votre refus en expliquant que la formation spécialisée ministérielle ne pouvait pas substituer à la formation spécialisée de la DIRIF. Certes, les textes le disent mais rien n'empêchait le président de réunir la formation ministérielle dans une situation aussi grave.

La formation spécialisée de la DIRIF s'est réunie le 19 mai, la seule décision qui a été prise est de diligenter une enquête.

- C'est vraiment le minimum du minimum car c'est le code général de la fonction publique qui l'oblige.
- Aucune mesure de prévention n'a été mise en place au niveau local.
- Là aussi, tout laisse à penser que ce type de procédure peut continuer à être utilisée.
- A ce jour l'enquête n'a toujours pas démarré !

Le refus de réunir la formation spécialisée ministérielle de manière exceptionnelle est le minimum obligatoire mis en place par la direction de la DIRIF, sont très mal vécu par les agents.

Le vendredi 6 juin des agents de la DIR Ouest des 6 centres du district de Rennes ont manifesté cette colère à travers une opération escargot. Ce type d'action va se généraliser si le ministère ne change pas d'attitude sur le sujet de la sécurité.

A la DIR CO, la direction s'est permise de « poser un lapin » aux représentants du personnels lors de la réunion de la formation spécialisée du 18 juin. Elle a expliqué à posteriori qu'elle ne s'était pas présentée à cette réunion car elle la considérait caduque puisque les toutes les OS avaient boycotté la formation de la semaine précédente. C'est manque de respect total vis-à-vis des représentants du personnel.

La colère monte à l'issue de l'audience du 10 juin avec le ministre délégué chargé des Transports !

Le ministre a qualifié le plan ministériel de prévention renforcé « d'innovant doté de moyens inédits ».

- Nous le redisons, à ce jour les agents n'ont noté aucune amélioration de leur sécurité au travail, c'est même tout le contraire !

Le ministre a annoncé une énième campagne de communication pour sensibiliser les usagers, elle commence aujourd'hui.

- Les agents exigent la mise en place de mesures qui améliorent leur sécurité au travail et s'ont convaincus qu'une campagne sur la « sécurité routière » ne sera pas une mesure efficace. Ils exigent le retour des moyens et des procédures qui leur permettaient de travailler dans de meilleures conditions de sécurité.

Le ministre a expliqué ne pas vouloir porter les revendications concernant la reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité des missions exercées par les agents des routes à travers la bonification de 25% du service actif.

- Les agents font encore référence au chiffre donné par leur employeur :
  - 458 accidents de service dans les DIR en 2023
  - La tranche d'âge la plus touchée est celle des 50-59 ans

Nous le redisons, les agents n'acceptent pas de se voir opposé un argument financier à leur demande de pouvoir partir à la retraite de manière anticipée. Ils parlent souffrance et danger et vous leur parlez d'€.

La seule proposition qu'a faite le ministre est la réouverture des discussions autour du plan ministériel de prévention renforcé avant la coupure estivale.

C'est à notre tour représentants CGT du personnel d'exprimer notre colère !

Vendredi dernier, un message électronique envoyé par vos services nous propose pour faire suite à l'audience du 10 juin, d'organiser une réunion de travail le 22 juillet de 14h30 à 16h30.

L'annonce du ministre se concrétise par 2h qui seront consacrées à la sécurité des agents. Ils apprécieront.

Le cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation vient de nous informer que la motion signée à l'unanimité par les organisations représentatives à la formation spécialisée ministérielle, motion qui concerne les conditions de travail de nos collègues de Guyane, ne sera pas suivie d'une visite d'une délégation de la formation spécialisée ministérielle.

Dans le courrier, des contraintes logistiques et financières sont mises en avant pour expliquer cette décision.

- Ces arguments qui sont discutables sont les premiers évoqués pour argumenter le refus. Ils arrivent avant celui des compétences de la FS-M et du principe de subsidiarité qui régit l'action des instances. Cette hiérarchisation est surprenante.

En conclusion du courrier, il est proposé de missionner l'IGEDD pour une mission d'inspection dès à présent.

- Comment doit-on interpréter cette proposition ?
  - Ces contraintes ne seraient valables que pour les représentants du personnel et n'existeraient pas quand il s'agit de l'IGEDD ?

C'est inacceptable ! Nous dénonçons votre manœuvre et nous ne participerons pas à cette mascarade. Nous allons rapidement en informer l'ISST et l'inspection du travail.

Nos collègues et camarades de Guyane nous ont demandé de vous informer qu'ils soutiennent pleinement toutes les actions que nous allons engager et qu'ils envisagent de se mobiliser aussi localement.

Dans ce contexte de mépris flagrant de la part de l'administration envers les agents et leurs représentants, nous représentants du personnel CGT, avons décidé de ne pas siéger à cette formation spécialisée ministérielle.